

**Conditions générales d'enregistrement et de gestion  
Classique de Noms de Domaine sous .lu.**

Version 4.0 Janvier 2011

(ci-après, « **Conditions Générales** »)

Fondation RESTENA  
6, rue Coudenhove-Kalergi  
L-1359 Grand-duché de Luxembourg  
TVA : LU 18403067      RCS : G1  
Tél. : 42 44 091      Fax : 42 24 73  
e-mail : admin@restena.lu

(ci-après, « **DNS-LU** » désigné par « registrar » ou « agent d'enregistrement » selon les cas ou « **RESTENA** », désigné par « registry » selon les cas)

<b>A. Stipulations générales</b>	<b>Page</b>
1. Préambule.....	2
2. Définitions.....	2
3. Rôles de RESTENA, de DNS-LU et objet des Conditions Générales.....	3
4. Responsabilités des Titulaires.....	4
5. Responsabilité de DNS-LU.....	4
6. Garanties.....	5
<b>B. Opérations concernant les Noms de Domaine</b>	
1. Généralités.....	6
2. Traitement des Opérations.....	6
3. Tarifs et facturation.....	6
4. Serveurs de Noms de Domaine.....	7
5. Notifications.....	7
6. Début d'enregistrement et renouvellement du Nom de Domaine.....	8
7. Période d'attente ("on-hold"), gel d'activité.....	8
8. Renonciation au Nom de Domaine.....	9
9. Radiation du Nom de Domaine et période de quarantaine.....	9
10. Restauration.....	10
11. Instructions rejetées.....	10
12. Transfert de gestion.....	11
13. Changement de Titulaire.....	12
<b>C. Stipulations finales</b>	
1. Vie privée et protection des données personnelles.....	12
2. Règlement de conflits.....	13
3. Force Majeure.....	14
4. Propriété intellectuelle.....	14
5. Modification des présentes Conditions Générales.....	15
6. Droit applicable et juridiction compétente.....	15
7. Divisibilité.....	15
8. Fin des relations contractuelles.....	16

## **A. Stipulations générales**

### **1. Préambule**

Le présent document a pour objet de réglementer l'utilisation et l'enregistrement des noms de domaine de second niveau au sein du domaine de premier niveau .lu dans le cadre de la procédure dite « Classique ». Ces conditions générales, ensemble avec les documents Charte de Nommage et Droits dus lors de l'enregistrement d'un nom de domaine de second niveau au Luxembourg, publiés par l'instance d'enregistrement DNS-LU, tels que modifiés de temps en temps, font partie intégrante du contrat qui est conclu entre le demandeur et DNS-LU.

En soumettant une demande pour l'enregistrement d'un nom de domaine de second niveau, le requérant accepte les dispositions générales telles que reprises dans ces documents ainsi que toute modification ultérieure apportée à ces documents par DNS-LU.

### **2. Définitions**

D'autres termes pourront être définis dans le corps des présentes Conditions Générales.

DNS (Domain Name System) : littéralement, système des noms de domaine (comprenant des serveurs et bases de données), assurant entre autres la conversion entre les Noms de Domaine et les adresses IP identifiant les équipements reliés à Internet.

Espace d'utilisation des noms de domaines : l'ensemble des noms de domaines Internet (« nom de domaine ») auquel s'applique la règle selon laquelle, chaque nom de domaine doit être unique en ce qu'il ne peut être utilisé qu'une seule fois.

Registre : contient les données de base nécessaires à l'instance d'enregistrement.

Entité : se rapporte à une personne physique ou morale (société, association, organisation) ou tout autre groupe qui souhaite enregistrer un nom de domaine.

Requérant : entité qui a déposé une demande afin d'obtenir l'enregistrement d'un nom de domaine.

Charte de Nommage : charte ayant pour objet de définir les principes généraux d'enregistrement et de gestion relatifs aux zones de nommage gérées par la registry

Agent d'Enregistrement : toute personne physique ou morale qui conclut un contrat avec la Fondation RESTENA. L'Agent d'Enregistrement participe à la procédure administrative en enregistrant et en renouvelant au nom de ses clients, mais pour son propre compte des Noms de Domaine auprès de la Fondation RESTENA.

Titulaire, enregistré : détenteur conventionnel du Nom de Domaine, seules les données enregistrées dans la base données gérée par la registry faisant foi. Après accomplissement des formalités administratives requises et paiement des droits dus pour l'enregistrement d'un Nom de Domaine le Titulaire dispose d'un droit d'usage exclusif sur ce Nom de Domaine pour la période d'enregistrement prévue, dans le respect des limitations d'usage en la matière.

Contact Administratif : personne physique ou morale disposant d'un pouvoir régulier l'habilitant à représenter le Titulaire vis-à-vis de DNS-LU dans le cadre de l'enregistrement et de la gestion d'un ou plusieurs Noms de Domaine. Toute personne morale doit obligatoirement désigner une personne physique identifiable pour agir officiellement en son nom. Au cas où cette personne ne fait pas partie de l'organisation-titulaire, elle doit disposer d'un pouvoir valable l'habilitant à représenter le Titulaire.

Contact de Facturation : *personne désignée par le Titulaire au nom de laquelle la facture sera libellée.*

Contact Technique : personne désignée par le Titulaire chargée de tous les aspects techniques liés au Nom de Domaine.

Données : ensemble des informations nominatives et administratives concernant ou relatives aux divers contacts enregistrés (Titulaire, Contact Administratif et Contact Facturation), y compris les coordonnées, les informations techniques, les Noms de Domaine, les Opérations demandées.

### **3. Rôles de la Fondation RESTENA, de DNS-LU et objet des Conditions Générales**

La Fondation RESTENA, désigné par registry ci-après, est en charge de la gestion technique et administrative du registre des Noms de Domaine sous la racine nationale .lu. Cette instance est autorisée à saisir et à modifier les données suivant les informations fournies par le requérant / l'enregistré ou à la demande de celui-ci.

La registry exerce également le rôle d'Agent Enregistrement sous l'appellation DNS-LU. L'URL [www.dns.lu](http://www.dns.lu) permet l'accès au site de DNS-LU sur le réseau internet qui met à disposition de tout requérant et titulaire les informations et outils permettant l'enregistrement et la gestion de noms de domaine sous .lu.

Le contact administratif sera en charge de l'enregistrement et de la gestion d'un ou plusieurs Noms de Domaine au nom et pour le compte du Titulaire qui l'aura préalablement désigné à cet effet comme son mandataire. Il appartient au contact administratif de s'assurer de l'obtention de ce mandat qui devra être matérialisé par la « Convention d'attribution de pouvoir pour l'enregistrement et la gestion d'un Nom de domaine .lu » disponible sur [www.dns.lu](http://www.dns.lu). DNS-LU ne prend en aucune manière part au mandat entre le Titulaire et le contact administratif et n'a aucune obligation ou responsabilité résultant de ce mandat. DNS-LU se réserve toutefois le droit de demander la production de ce mandat.

Si le Titulaire met fin au contrat avec son contact administratif, il doit désigner un autre Contact administratif. Le Titulaire doit informer DNS-LU de ce changement. Il appartient au nouveau contact administratif de s'assurer de l'obtention du mandat tel que mentionné ci-dessus. Le Titulaire s'engage de tenir quitte et indemne DNS-LU de toute réclamation éventuelle de la part de tout ancien contact administratif en relation avec un changement de contact administratif.

Les présentes Conditions Générales, disponibles sur [www.dns.lu](http://www.dns.lu), réglementent l'enregistrement et la gestion des Noms de Domaine de second niveau au sein du domaine de premier niveau .lu dans le cadre de recours à la procédure dite « Classique ».

Les présentes Conditions Générales, la Charte de Nommage, le document afférent aux droits dus lors de l'enregistrement d'un Nom de Domaine de second niveau au Luxembourg, la Liste des caractères admis pour les noms de domaine sous .lu, ainsi que la Convention d'attribution de pouvoirs pour l'enregistrement et la gestion d'un Nom de Domaine .lu, tous documents disponibles sur le site [www.dns.lu](http://www.dns.lu), ainsi que toutes instructions communiquées au travers et par l'intermédiaire de toute forme de communication formelle de la part de DNS-LU, font partie intégrante des relations contractuelles conclues entre le Contact administratif et DNS-LU (les «**Documents Contractuels**»).

En ce qui concerne les Noms de Domaine enregistrés auprès de DNS-LU et gérés en vertu de conditions générales antérieures, le passage à la gestion de ces Noms de Domaine via la Procédure Classique, entraîne l'applicabilité immédiate des présentes Conditions Générales à l'exclusion de toutes autres préalablement applicables à ces mêmes Noms de Domaine. En aucune manière, l'application des présentes Conditions Générales ne peut être interprétée dans ce cadre comme un nouvel enregistrement. Notamment, le passage n'engendre aucune conséquence quant au statut de l'enregistrement existant, la durée de cet enregistrement et aux paiements précédemment effectués auprès de DNS-LU.

#### **4. Responsabilités des Titulaires**

L'entité garantit à DNS-LU la véracité des informations qu'elle fournit à DNS-LU, et que toute modification ultérieure de ces informations sera correcte.

DNS-LU n'accepte aucune responsabilité pour l'utilisation d'un nom de domaine sur le registre des noms de domaine .lu et plus particulièrement pour tout conflit avec des marques, qu'elles soient enregistrées ou non, ou avec tout autre droit à l'utilisation d'un nom. DNS-LU est ainsi exonéré de toute responsabilité concernant la vérification du droit à l'utilisation d'un nom de domaine.

En cas de litige, tous dommages - intérêts et/ou frais de procédure suite à l'utilisation abusive ou illicite du nom de domaine sont définitivement supportés par l'enregistré qui tiendra DNS-LU quitte et indemne.

#### **5. Responsabilité de DNS-LU**

DNS-LU met à la disposition du Titulaire, représenté par le Contact administratif, un service dont celui-ci use en pleine connaissance de cause et sous sa propre et entière responsabilité conformément-aux Documents Contractuels.

Sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part, DNS-LU ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages directs ou indirects quels qu'ils soient, résultant notamment mais non exclusivement, de l'indisponibilité du site [www.dns.lu](http://www.dns.lu) et de toutes les conséquences y afférentes (indisponibilité, virus, perte de données, etc.).

En cas de panne provoquant une indisponibilité du site [www.dns.lu](http://www.dns.lu), le Contact administratif renonce à toute action à l'encontre de RESTENA.

Ni le Contact administratif, ni le Titulaire ne peuvent prétendre à un quelconque droit à indemnisation des dommages résultant notamment du fait de l'enregistrement, du non-enregistrement ou de l'usage d'un Nom de Domaine (tels que privation ou altération de la jouissance de ses Noms de Domaine, interruption ou altération des affaires du Titulaire, etc.).

Notamment, le Contact administratif et le Titulaire ne pourront prétendre à aucun droit à indemnisation du fait de :

- (i) l'enregistrement ou du renouvellement (ou le défaut d'enregistrement ou de renouvellement) pour un Titulaire ou pour un tiers en raison d'une erreur quant à leur identité ;
- (ii) la perte de l'autorité de DNS-LU d'enregistrer les Noms de Domaine sous .lu ;
- (iii) les défauts ou problèmes techniques ;
- (iv) les actes ou la négligence du Contact administratif concernant la demande d'une Opération, pouvant entre autres avoir pour effet le non-enregistrement ou l'annulation du Nom de Domaine ; et
- (v) plus généralement, tout événement non directement imputable à DNS-LU, indépendant de sa volonté ou hors de son contrôle.

DNS-LU ne sera en aucune manière responsable de l'utilisation d'un Nom de Domaine et ses conséquences et plus particulièrement de tout conflit pouvant apparaître avec des marques, enregistrées ou non, ou avec tout autre droit de propriété intellectuelle ou autre appartenant à des tiers. A cet égard, DNS-LU ne procédera à aucune vérification quant au droit d'enregistrement et d'utilisation du Nom de Domaine par le Contact administratif, au nom et pour le compte du Titulaire.

Le Contact administratif accepte, au nom et pour le compte du Titulaire, que DNS-LU se réserve le droit, sans y être obligée, de suspendre l'utilisation du Nom de Domaine en cas de litige et de procéder à la radiation de ce Nom de Domaine notamment en cas de décision judiciaire. En cas de décision judiciaire ordonnant la Cession du Nom de Domaine (telle que définie à l'article B.12), ce sera au Titulaire d'initier cette Cession.

DNS-LU ne saurait être tenue pour responsable en cas de radiation ou de la Cession de Nom de domaine à un nouveau Titulaire résultant d'une décision judiciaire.

DNS-LU ne saurait en aucun cas être tenue responsable des relations, quelle qu'en soit la nature, existant entre le Titulaire, le Contact de Facturation, le Contact technique et le Contact administratif. Le Contact administratif garantit à ce titre DNS-LU contre tout recours de la part du Titulaire, et de toute personne ayant subi un préjudice lié à une Opération demandée par le Contact administratif.

En tout état de cause, à titre subsidiaire, la responsabilité de DNS-LU envers le Titulaire si elle devait être engagée, se limite à 100 % des droits dus pour l'année de l'incident.

## **6. Garanties**

Le Contact administratif accepte, au nom et pour le compte du Titulaire, que tous dommages-intérêts et/ou frais de procédure ainsi que toutes les dépenses liées à une réclamation (y compris les frais d'avocat et les dépens) éventuellement dus suite à l'utilisation abusive ou illicite d'un Nom de Domaine seront à charge du Titulaire, qui tiendra DNS-LU quitte et indemne à cet égard.

## **B. Opérations concernant les Noms de Domaine**

### **1. Généralités**

Pour chaque Opération commandée par le Contact administratif, DNS-LU se réserve le droit de réclamer toutes pièces justificatives jugées utiles, sans préjudice du pouvoir de libre appréciation de DNS-LU quant à la validité des pièces fournies.

### **2. Traitement des Opérations**

Les messages reçus par voie de fax ou de lettres sont traités pendant les heures de bureau pendant les jours ouvrables dans un ordre chronologique suivant leur arrivée. DNS-LU n'assume aucune responsabilité pour les erreurs qui peuvent survenir lors de ce traitement.

Les demandes de modification ou de radiation sont traitées de la même manière telle que décrite ci-dessus. Des exceptions au traitement chronologique peuvent survenir sous certaines conditions et à la demande expresse des titulaires.

Le Contact administratif assume l'entière et pleine responsabilité des Opérations demandées. Aussi, il reconnaît avoir reçu de DNS-LU toutes les informations lui permettant de prendre une décision réfléchie, en toute connaissance de cause. A défaut, s'il s'estime insuffisamment informé, il lui est vivement recommandé de prendre contact avec DNS-LU (coordonnées disponibles sur [www.dns.lu](http://www.dns.lu)).

D'une manière générale, le Contact administratif est personnellement responsable à l'égard de DNS-LU de toutes les Opérations qu'il a demandées au nom et pour le compte du Titulaire ainsi que de leur exécution conformément aux instructions et Données qu'il a transmises à DNS-LU. Il doit ainsi vérifier l'exactitude des Données au registre qui le concernent.

### **3. Tarifs et facturation**

La réservation, ainsi que l'enregistrement du nom sont soumis au paiement des droits correspondants au coût de l'enregistrement et de l'utilisation d'un nom de domaine. Il y a lieu de se référer au document Droits dus lors de l'enregistrement et de l'utilisation d'un nom de domaine, qui fait partie intégrante des présentes conditions générales.

Les factures sont envoyées à la personne qui est indiquée au titre de Contact de facturation sur le formulaire d'enregistrement, ou bien au contact administratif si la première indication fait défaut.

Si le Titulaire a recours à un mandataire (Contact de facturation) pour le paiement des droits dus, DNS-LU exigera tout d'abord le paiement de ce mandataire. Si aucun paiement n'intervient de la part du mandataire pour une raison quelconque, DNS-LU sera en droit de recouvrer les droits auprès du Titulaire.

Le Titulaire reconnaît que DNS-LU aura le droit d'annuler le nom de domaine, sans notification préalable à la personne du demandeur, si le mandataire désigné à cette fin dans le formulaire d'enregistrement ne paie pas les droits dus selon les modalités prévues sous le point 7.

Les tarifs pourront être modifiés à tout moment par DNS-LU qui en informera le public et les Contact administratifs par une publication spécifique sur le site [www.dns.lu](http://www.dns.lu), ou via tout autre mode de communication que DNS-LU jugera opportun.

DNS-LU se réserve le droit de refuser la demande d'enregistrement d'un Nom de Domaine valide émanant d'un Titulaire avec lequel un litige de paiement serait en cours.

DNS-LU se réserve le droit de demander, pour certains services supplémentaires, une contribution dont elle fixera, en temps utiles, le montant et la périodicité de perception. Il s'agit de frais non nécessairement liés aux Opérations proprement dites mais pouvant être dus dans le cadre d'une demande de documents justificatifs, de logs, de preuves d'opérations, etc. Un avis d'information préalable sera publié sur le site internet de DNS-LU.

#### **4. Serveurs de noms de domaine**

Pour l'utilisation active d'un nom de domaine, il faut un serveur primaire DNS et un serveur secondaire DNS (Domain Name System) en état de marche. Pour ces deux serveurs, la connexion IP avec Internet doit être permanente (pour interrogations et transfert de zones) afin de permettre à la registry de contrôler à tout moment l'état des opérations et l'exactitude des bases de données. Ils doivent utiliser des logiciels qui respectent les standards IETF, à savoir actuellement RFC1035 et RFC2181. Les serveurs devraient être physiquement séparés et se trouver sur différents réseaux (v. Best Current Practice RFC2182). En cas d'IDN un nom de serveur peut uniquement être constitué du ACE-String, mais non de l'IDN.

Les serveurs entre eux doivent être en connexion permanente et respecter les conditions posées par la registry avant la soumission d'un nouveau formulaire d'enregistrement. En cas de connexion incorrecte pendant la procédure d'enregistrement, celle-ci ne pourra pas être poursuivie.

DNS-LU se réserve le droit de mettre le nom de domaine en état inactif - le nom de domaine reste réservé pour son titulaire, mais une utilisation active n'est plus possible - dans le cas où, suite à l'enregistrement du nom, plusieurs des tentatives de vérification de conformité des serveurs du titulaire (cf. B.4.) devaient échouer.

#### **5. Notifications**

DNS-LU communique directement avec le Contact administratif essentiellement par courrier électronique. A cet effet, le Contact administratif veillera à la mise à jour régulière de ses coordonnées et notamment de son adresse email.

Le Contact administratif s'engage à consulter régulièrement les messages électroniques que DNS-LU lui envoie à l'adresse email communiquée par lui. Toute communication ou notification envoyée à cette adresse email est réputée avoir été adressée au Contact administratif en personne et avoir été reçue et lue par le Contact administratif lui-même.

Le Contact administratif doit également s'assurer de la disponibilité de sa boîte électronique. DNS-LU ne pourra en aucune manière être tenue pour responsable de la non réception ou de la mauvaise réception par le Contact administratif d'une information envoyée par DNS-LU, ou inversement, du fait par exemple de la saturation de la boîte email du Contact administratif.

En cas de doute, les fichiers « log » des serveurs mail de DNS-LU feront foi.

## **6. Début d'enregistrement et renouvellement du Nom de Domaine**

L'enregistrement d'un nom de domaine de second niveau est normalement effectué dans un délai de 2 jours ouvrables à compter de la réception par DNS-LU d'une demande d'inscription régulière et valide pour un nouveau nom de domaine de second niveau.

La période d'enregistrement de tout Nom de Domaine commence à la date de l'enregistrement du Nom de Domaine par DNS-LU et prend fin l'année suivante le même jour du mois au cours duquel est intervenu l'enregistrement du Nom de Domaine (« **Date Anniversaire** »).

La date de l'enregistrement est inscrite sur la confirmation envoyée à l'adresse email du Contact administratif.

Sauf stipulation contraire prévue dans les présentes Conditions Générales, la période d'enregistrement sera renouvelable chaque année à la Date Anniversaire de l'enregistrement, de la Cession, du Transfert de gestion ou de la restauration du Nom de Domaine, suite au paiement du prix en vigueur au moment du renouvellement, précisé dans le document intitulé « Droits dus lors de l'enregistrement d'un Nom de Domaine de second niveau au Luxembourg ».

Le renouvellement d'un Nom de Domaine n'est effectif qu'après paiement du prix en vigueur. En cas de non-réception des droits dus DNS-LU procédera à la radiation du Nom de Domaine conformément à l'article 9 des présentes Conditions Générales.

## **7. Période d'attente, ("on-hold"), gel d'activité**

Si l'enregistré n'a pas payé les droits dus endéans les 30 jours à partir de l'envoi de la facture, un premier rappel lui sera envoyé par DNS-LU. Si, après une nouvelle période de 30 jours, la facture n'a toujours pas été réglée par l'entité, celle-ci reçoit un deuxième rappel et DNS-LU met le nom de domaine en état inactif.

Le nom de domaine est alors mis en période d'attente ("on-hold") pour 30 jours. Pendant cette période, toute activité relative à ce nom de domaine est suspendue et personne ne peut en faire une quelconque utilisation.

DNS-LU a le droit de procéder à l'annulation de ce nom de domaine si aucun paiement n'est intervenu à l'expiration de cette dernière période de 30 jours (90 jours après l'envoi de la facture).

Après son annulation, ce nom de domaine pourra faire l'objet d'une nouvelle demande d'enregistrement.

## **8. Renonciation au Nom de Domaine**

Le Titulaire peut à tout moment renoncer à un Nom de Domaine qu'il a enregistré et mettre fin à la relation contractuelle y afférente, conformément à l'article 9. Pour cela, le Titulaire devra introduire une demande de radiation.

Les modalités et conséquences de la radiation sont prévues à l'article 9 des présentes Conditions Générales.

## **9. Radiation du Nom de Domaine**

DNS-LU peut à tout moment procéder à la radiation d'un Nom de Domaine, sans que cette radiation puisse donner droit à quelque remboursement ou indemnité que ce soit dans le chef du Contact de facturation ou du Titulaire lorsque :

- (i) le Nom de Domaine n'est pas renouvelé en application de l'article 6 des présentes Conditions Générales;
- (ii) le Titulaire ne respecte pas les Documents Contractuels, auquel cas DNS-LU notifie le Contact administratif par courrier électronique de la radiation du Nom de Domaine s'il n'est pas remédié à la situation dans les 15 jours de l'envoi de ladite notification ;
- (iii) l'utilisation du Nom de Domaine s'avère être abusive ou illégale pour quelque raison que ce soit. La radiation peut être effectuée notamment à la suite d'une décision judiciaire, conformément aux stipulations de l'article C.2 des Conditions Générales;
- (iv) le Contact administratif a fourni de fausses informations à DNS-LU, ou n'a pas mise à jour les Données dans les 30 jours suivants leur modification ;
- (v) le Titulaire du Nom de Domaine a cessé d'exister et le repreneur éventuel du Nom de Domaine n'a pas suivi la procédure de Changement du Titulaire de Nom de Domaine prévue à l'article 13 des Conditions Générales ;
- (vi) le Titulaire renonce au Nom de Domaine ;
- (vii) les modifications apportées aux Conditions Générales sont refusées par le Contact administratif.

Suite à la radiation d'un Nom de Domaine, celui-ci sera placé en quarantaine pour une période de 30 jours à compter de la date de la radiation.

Pendant cette période de quarantaine, toute activité et demande d'Opération relative à ce Nom de Domaine sont suspendues, tout changement est exclu et aucune utilisation du Nom de Domaine ne peut être faite. Pendant cette période seule la restauration du Nom de Domaines sera possible suivant les dispositions de l'article 10, le cas échéant combinée avec la désignation d'un nouvel Agent d'Enregistrement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'enregistrement ou de renouvellement acquittés pour la période d'enregistrement au cours de laquelle est intervenue la radiation du Nom du Domaine, en application du présent article, quand bien même la radiation aurait lieu avant la Date Anniversaire.

Par dérogation à ce qui précède, la radiation prend effet et devient définitive immédiatement, sans que le Nom de Domaine soit préalablement placé en quarantaine pendant 30 jours, lorsque la radiation a été effectuée dans le cadre des cas énumérés au présent l'article, section (ii), (iii) ou (iv).

## 10. Restauration

Pendant la période de quarantaine, le Titulaire a la possibilité de procéder à la restauration du Nom de Domaine moyennant le paiement des frais de restauration, en plus des frais d'enregistrements, tels que définis dans le document intitulé « droits dus lors de l'enregistrement d'un Nom de Domaine de second niveau au Luxembourg ». Si aucune restauration n'a été effectuée à la fin de la période de quarantaine, le Nom de Domaine concerné sera à nouveau déclaré disponible à l'enregistrement.

## 11. Instructions rejetées

DNS-LU peut rejeter toute demande d'Opération portant sur un Nom de Domaine conformément aux stipulations ci-dessous. DNS-LU n'effectue en principe aucun contrôle a priori quant à l'admissibilité d'un Nom de Domaine à l'enregistrement.

*a. Noms de domaine exclus à l'enregistrement par la Charte de Nommage :*

- (i) Nom de Domaine identique à un Nom de Domaine déjà enregistré;
- (ii) Nom de domaine avec "-" sur la troisième et quatrième position, sauf pour les ACE-String en cas d'IDN;
- (iii) Nom de Domaine manifestement contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs

*b. Noms de domaine exclus à l'enregistrement par DNS-LU*

- (i) Nom de Domaine se trouvant sur la liste des Noms de Domaine temporairement bloqués;
- (ii) Défaut d'indiquer une adresse email pour le Contact administratif.

*c. Seront également rejetées les demandes d'Opérations lorsque :*

- (i) les Données saisies sont incomplètes ou manifestement incorrectes ;
- (ii) l'établissement financier impliqué n'autorise pas le paiement des droits dus à DNS-LU ;
- (iii) le paiement des droits dus n'a pas été effectué ;
- (iv) le Contact administratif ne dispose pas d'un pouvoir valable l'habilitant à représenter le Titulaire.

Le Contact administratif est informé par email de tout refus de sa demande d'Opération.

Le refus par DNS-LU d'exécuter une Opération ne fait naître aucun droit au profit du Contact administratif et du Titulaire qu'il représente. Ce dernier peut parfaitement introduire une nouvelle demande pour le même Nom de Domaine.

## 12. Transfert de gestion

### *Transfert de gestion de DNS-LU vers un autre Agent d'Enregistrement accrédité*

Le Titulaire peut demander en tout temps le transfert la gestion administrative et technique d'un Nom de Domaine de DNS-LU vers un autre Agent d'Enregistrement. Un tel transfert met fin au contrat conclu entre le titulaire et DNS-LU conformément au paragraphe C.8.

Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'enregistrement ou de renouvellement acquittés pour la période d'abonnement au cours de laquelle est intervenue, en application du présent article, quand bien même le transfert aurait lieu avant la Date Anniversaire.

### *Transfert de gestion d'un Agent d'Enregistrement accrédité en .lu vers DNS-LU*

Le Titulaire représenté par le Contact administratif initie sa demande de transfert auprès de DNS-LU en tant que nouvelle demande d'enregistrement suivant les dispositions des présentes Conditions générales.

Avant d'effectuer la demande d'un transfert le le Contact administratif doit s'assurer qu'il dispose d'une adresse email valide pour confirmer la demande de transfert du Nom de Domaine concerné.

Si le Contact administratif ne réagit pas endéans sept jours, un rappel sera adressé faisant courir un nouveau délai de sept jours qui lui permettra, le cas échéant, de confirmer le transfert à DNS-LU par fax. La demande de transfert doit dans tous les cas être confirmée par le contact administratif dans un délai de quinze jours après son enregistrement.

Si le transfert n'est pas confirmé selon les modalités et les délais prévus, le transfert ne pourra aboutir. La confirmation est soumise à l'acceptation de tous les Documents Contractuels auprès de DNS-LU. Le Titulaire s'engage au paiement des frais d'enregistrement au tarif en vigueur, fixé dans le document intitulé « Droits dus pour l'enregistrement et la gestion en ligne de Noms de Domaine sous .lu ». Au cas où une demande d'Opération de transfert n'aboutit pas, aucun droit n'est facturé par DNS-LU. DNS-LU se réserve néanmoins le droit de limiter le nombre de tentatives de demandes d'Opération de transfert pour un Titulaire, respectivement pour un Nom de Domaine déterminé.

Lorsque le transfert est réalisé avec succès, le Nom de Domaine est enregistré auprès de DNS-LU qui figure en tant que nouvel Agent d'Enregistrement

### *Conséquences du transfert de gestion vers DNS-LU*

Le transfert vers DNS-LU:

- (i) entraîne le commencement d'une nouvelle période d'enregistrement pour le Nom de Domaine, supprimant ainsi la mention de l'antériorité de l'enregistrement du Nom de Domaine.
- (ii) ne modifie pas a priori l'identité du titulaire du Nom de Domaine, sauf si le transfert est combiné avec un changement de Titulaire. Dans ce cas, les deux opérations, Transfert de gestion et Cession du Nom de Domaine, seront simultanées.

La prestation de DNS-LU est d'assister le requérant dans l'accomplissement des démarches requises. Toutefois, la réalisation peut prendre un certain délai pouvant aller jusqu'à quinze jours au maximum, suppose l'intervention de plusieurs acteurs et ne dépend pas exclusivement de DNS-LU. DNS-LU décline toute responsabilité si le transfert échoue pour une raison qui ne n'est pas imputable à DNS-LU (par exemple date d'expiration dépassée; refus ou absence d'autorisation du contact administratif, adresse email non valide).

### 13. Changement de Titulaire, cession de Nom de Domaine

Les Noms de Domaine peuvent être cédés par le Titulaire (« **Titulaire Initial** ») à un tiers, qui en deviendra le nouveau Titulaire (« **Nouveau Titulaire** »). Cette Opération est appelée « **Cession** ».

Une opération de Cession implique simultanément la radiation du Nom de Domaine concerné pour le Titulaire Initial et son enregistrement au profit du Nouveau Titulaire. Toute demande de Cession d'un Nom de Domaine doit confirmée par le Titulaire Initial, représenté par son Contact Administratif.

La procédure et les conséquences liées à la Cession d'un Nom de Domaine sont identiques à celles d'un transfert de gestion, tel que décrit à l'article 12.

DNS-LU considère que la procédure de changement de Titulaire ne doit pas être observée lorsque le Titulaire Initial procède à un changement de dénomination sociale ou à une transformation de sa forme légale. Le Titulaire devra alors confirmer par écrit que les changements procèdent de l'une et/ou l'autre des hypothèses mentionnées ci-dessus, sans préjudice du pouvoir de libre appréciation de DNS-LU quant au bien-fondé de ces changements.

Le Titulaire Initial du Nom de Domaine ne pourra en aucune manière réclamer à DNS-LU le remboursement des droits qu'il a déjà acquittés pour le Nom de Domaine concerné, quand bien même la Cession aurait lieu avant la Date Anniversaire.

## C. Stipulations finales

### 1. Vie privée et protection des données personnelles

Le Contact administratif, lorsqu'il est également le Titulaire, et/ou le Contact Technique, et/ou le Contact de Facturation, autorise DNS-LU à traiter les Données à caractère personnel qu'il a communiquées selon les modalités décrites ci-après. Le Contact administratif qui n'est pas lui-même le Titulaire, ou le Contact Technique ou le Contact de Facturation (« **Personnes Concernées** ») déclare qu'il a le pouvoir de communiquer les Données à caractère personnel concernant ces Personnes Concernées à DNS-LU. A cet égard, le Contact administratif s'engage à respecter la loi luxembourgeoise en matière de protection des données à caractère personnel et informera notamment à ce titre les Personnes Concernées de l'existence du traitement des Données les concernant, des modalités et des buts de ce traitement et des droits dont ils disposent. Le Contact administratif tiendra DNS-LU quitte et indemne de tout dommage résultant d'une mauvaise information des Personnes Concernées et sera seul responsable de l'utilisation qui en sera faite.

Les Données à caractère personnel sont principalement les noms, prénom, lieu de résidence, adresse email, numéro de fax et/ou de téléphone du Contact administratif, du Titulaire, et du Contact Technique.

DNS-LU utilisera les Données à caractère personnel dans les seuls buts :

- (i) d'assurer l'exécution des présentes Conditions Générales ainsi que le bon fonctionnement du système de Nom de Domaine .lu ;
- (ii) de renseigner les coordonnées pertinentes des Personnes Concernées par le service « WHOIS », accessibles au public notamment via le site [www.dns.lu](http://www.dns.lu), afin de garantir la transparence du système des Noms de Domaine;
- (iii) de communiquer aux Contact administratif et aux Personnes Concernées des informations relatives aux produits et services de DNS-LU et de la registry ;
- (iv) de mettre en place des cookies de session qui seront notamment utilisés pour permettre l'identification lors de la navigation sur le site de DNS-LU et rendre celle-ci plus fluide.

DNS-LU ne communiquera aucune Donnée à caractère personnel à des tiers, sous réserve des exceptions prévues au présent article et des obligations légales, réglementaires et judiciaires qui s'imposent à DNS-LU.

Le Contact administratif peut, en son nom ou, le cas échéant, au nom des Personnes Concernées, gratuitement s'opposer au traitement des Données, en informant DNS-LU à l'adresse suivante : [admin@restena.lu](mailto:admin@restena.lu). Dans ce cas, DNS-LU pourra refuser d'entrer en relation avec le Contact administratif concerné ou décider de rompre toute relation existante et de procéder à la radiation du ou des Noms de Domaine concernés.

Le Contact administratif bénéficie, en son nom ou, les cas échéant, au nom des Personnes Concernées, du droit d'accéder gratuitement aux Données et de les rectifier.

Le Contact administratif a l'obligation de notifier endéans les 30 jours tout changement dans les Données qu'il a fournies à DNS-LU en son nom ou, les cas échéant, au nom des Personnes Concernées, en utilisant les formulaires prévus à cet effet. Le Contact administratif assume l'entière responsabilité pour l'exactitude des Données fournies, et il reconnaît expressément en son nom ou, les cas échéant, au nom des Personnes Concernées, le droit de DNS-LU de procéder à l'annulation de l'enregistrement d'un nom de domaine basé sur des informations fausses ou trompeuses.

## **2. Règlement de conflits**

Lorsqu'un Nom de Domaine a été enregistré pour le compte d'un Titulaire, il appartient au tiers qui postérieurement souhaite l'attribution du même Nom de Domaine de prouver son droit à l'attribution du Nom de Domaine concerné et d'agir contre le Titulaire afin de se faire attribuer le Nom de Domaine.

DNS-LU n'interviendra en aucune manière dans cette procédure, si ce n'est pour exécuter une décision judiciaire ou extrajudiciaire rendue exécutoire à son encontre, sans que DNS-LU soit tenue de s'assurer de sa propre initiative du caractère définitif d'une telle décision ou de l'existence éventuelle de décisions contradictoires rendues dans d'autres juridictions, à propos du même litige ou non. Pour que la décision soit prise en compte par DNS-LU, la partie la plus diligente devra notifier celle-ci à DNS-LU par courrier.

Le Contact administratif reconnaît et accepte au nom et pour le compte du Titulaire que DNS-LU n'agira jamais comme arbitre dans les conflits résultant de l'enregistrement et de l'utilisation d'un Nom de Domaine.

### 3. Force Majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la loi luxembourgeoise en tant que loi applicable aux présentes Conditions Générales, les attentats, guerres, intempéries, blocage des moyens de transport, de télécommunications ou d'approvisionnement, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux (dans la mesure où DNS-LU n'a pas lui-même causé, ou contribué à ces événements). Seront également considérés comme des cas de force majeure tous événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la partie empêchée dans l'accomplissement de ses obligations.

En cas d'événement de force majeure, DNS-LU peut être contrainte d'interrompre la disponibilité de la mise à disposition de ses services en tout ou partie et ce, sans préavis. Dans la mesure du possible, DNS-LU tiendra le Contact administratif informé notamment des délais d'interruption et prendra toutes les mesures nécessaires pour rétablir la connexion dans les meilleurs délais. Cependant, DNS-LU ne peut en aucun cas être tenue responsable de telles interruptions et ou délais de remise en service sauf faute grave ou intentionnelle de sa part.

### 4. Propriété intellectuelle

Le site [www.dns.lu](http://www.dns.lu) et tous les éléments qui le constituent, y compris sa mise en page (« **Site** »), sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle, notamment la loi sur les droits d'auteur et le droit des marques.

“RESTENA” et “DNS-LU” sont des marques enregistrées. Ces marques ne peuvent être utilisées que sur accord préalable et écrit de DNS-LU.

Le site, y compris les programmes qui le constituent ainsi que les documents et les informations qui y figurent (« **Eléments** ») sont la propriété de DNS-LU. DNS-LU accorde au Titulaire représenté par le Contact administratif une licence d'utilisation de ces Eléments dans le cadre des présentes Conditions Générales. Cette licence ne constitue en aucun cas une quelconque cession ou constitution de droits de propriété.

Plus particulièrement, aucune reproduction totale ou partielle et aucune exploitation des Eléments, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit, ne sont autorisées autrement que dans le cadre et selon les modalités décrites dans les présentes Conditions Générales.

Le Contact administratif peut consulter, télécharger et imprimer les documents et informations disponibles sur le Site uniquement dans le cadre et selon les modalités prévues dans les présentes Conditions Générales. Il n'est pas autorisé à les modifier les faire modifier par des tiers de quelque manière que ce soit.

Le site internet ne peut être d'une quelconque manière intégré, en tout ou en partie, dans un autre site internet.

## **5. Modification des présentes Conditions Générales**

DNS-LU se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales et tout autre Document Contractuel (y compris les droits dus) ainsi que la nature des services offerts. DNS-LU informera le public au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles stipulations, notamment par publication sur son Site [www.dns.lu](http://www.dns.lu). Ces modifications seront dans le même délai également communiquées au Contact administratif par voie de courrier électronique et/ou par tout autre moyen que DNS-LU jugera approprié.

Au même moment, DNS-LU informera le Contact administratif de l'impact de telles modifications sur l'enregistrement et le renouvellement de Noms de Domaine.

Les modifications seront considérées comme approuvées si le Contact administratif ne s'y oppose pas par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification des modifications.

En cas de refus par le Contact administratif des modifications apportées par DNS-LU aux présentes Conditions Générales, DNS-LU procédera à la radiation des Noms de Domaine concernés par lesdites modifications, conformément à l'article 8. Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'enregistrement ou de renouvellement acquittés pour la période d'enregistrement au cours de laquelle est intervenu, en application du présent article, le refus de modification des conditions Générales, quand bien même ce refus aurait lieu avant la Date Anniversaire.

Seules les conditions en vigueur au jour où le Contact administratif effectue une Demande d'opération, y compris l'enregistrement d'un Nom de Domaine, seront applicables.

Par dérogation et uniquement en raison de considérations techniques majeures, DNS-LU peut modifier les Conditions Générales sans devoir appliquer le délai minimal de notification de 30 jours. De telles modifications entreront en vigueur dès qu'elles auront été annoncées sur le site [www.dns.lu](http://www.dns.lu). Sauf stipulation expresse, l'application des conditions générales modifiées n'aura pas d'effet rétroactif.

## **6. Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit luxembourgeois. Tout litige relatif aux présentes Conditions Générales sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Luxembourg. Sauf stipulation contraire, le siège de DNS-LU est le lieu d'exécution des obligations de DNS-LU.

## **7. Divisibilité**

Si l'une des stipulations des présentes Conditions Générales est déclarée nulle ou inapplicable au regard de la législation luxembourgeoise, elle sera réputée non écrite. Pour autant, elle n'affectera pas la validité des autres stipulations des Conditions Générales et n'affectera pas la continuité des relations contractuelles.

La seule version des présentes Conditions Générales faisant foi est la version française. En cas de divergence avec les versions existant en d'autres langues, le texte français sera le seul à prendre en considération.

## **8. Fin des relations contractuelles**

Le Contact administratif est habilité à résilier à tout moment les présentes Conditions Générales, au nom et pour le compte du Titulaire suite à un Transfert de gestion. Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'enregistrement ou de renouvellement acquittés pour la période d'enregistrement au cours de laquelle est intervenue cette résiliation, quand bien même elle aurait lieu avant la Date Anniversaire.